



Carte n°4



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Zonage des loisirs nautiques de la Réserve Naturelle Marine

- Balises (flottante, pieu, peinture)
- Courbe bathymétrique
- Barrière corallienne
- Réglementation générale (niveau 1)
Applicable sur toute la réserve
- Règles supplémentaires (niveau 2A)
Protection renforcée
- Règles supplémentaires (niveau 2B)
Protection renforcée adaptée pour les pêcheurs professionnels (AP n°1742 du 15/07/08)
- Protection intégrale (niveau 3)
aucune activité ni fréquentation
- Zone de navigation réservée pour les engins propulsés par le vent
- Zone de mise à l'eau des engins propulsés par le vent
- Zone de surf, kayak de mer...
- Zone de franchissement de la barrière corallienne autorisée

Références réglementaires: Décret n°2007-236 pour la création de la Réserve Naturelle Marine de La Réunion. Arrêté préfectoral n°1744 du 15 juillet 2008 pour la circulation des navires, des engins de plage et de sports nautiques.

Echelle carte 1/25 000 (1 cm = 250 m)
Sources Duren Réunion - Réalisation juillet 2008
Fond cartographique IGN Scan25 / Bathymétrie SHOM 2006



Diren Réunion, 12, allée de la Foote
Parc de la Providence - 97400 Saint-Denis
Tél : 02 62 94 72 50 Fax : 02 62 94 72 55
Email : diren.reunion@developpement-durable.gouv.fr